

Le producteur d'agneau s'engage :

- X A produire dans le respect de la charte des AMAP et du cahier des charges de l'agriculture biologique, et à fournir à chaque consom'acteur sa licence et son certificat annuels, confirmant son respect du cahier des charges de l'agriculture biologique;
- x A approvisionner régulièrement, tout au long de l'année, les adhérents de l'AMAP en produits de sa ferme;
- X A informer les amapiens sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes ;
- x A ne fournir au consom'acteur que des produits congelables.

Le consom'acteur s'engage:

x A prendre, à chaque livraison, autant de colis de jambon blanc qu'il a souscrit de contrats ;

Le contrat

<u>Composition</u>: des sachets de tranches de jambon blanc sous vide, par 2 ou par 4 tranches (chaque tranche pesant entre 60 et 70 grammes), dont la dlc est d'environ 9 jours. Le produit est congelable.

<u>Fréquence</u>: les livraisons auront lieu toutes les 6 semaines environ, soit 8 livraisons par an.

Il est à noter que pour des contraintes liées à l'élevage ou à l'abattage, les livraisons sont susceptibles d'être retardées ou avancées d'une semaine. Dans ce cas l'éleveur préviendra le consom'acteur le plus tôt possible.

<u>Informations générales</u>: les porcs sont élevés sur la ferme, conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique. Il s'agit de croisements Large White/Duroc/Pietrain/Landrace. Ils sont abattus à l'abattoir de la Châtre, abattoir certifié agriculture biologique et agréé CE. Ils sont transformés par nos soins dans le laboratoire de Cressat certifié agriculture biologique et agréé CE.

<u>Tarifs 2017</u>: 29,90 €/kg, soit environ 3,80 € les 2 tranches.

Règlement : quatre chèques par contrat à la signature (1 chèque encaissé par trimestre), un chèque d'ajustement en fin de contrat.

Composition du colis :x paquets de 2 tranches x paquets de 4 tranches

<u>Le consom acteur</u>		<u>Le producteur</u>
Adresse	Prénom	
Tél		
Fait à	, le	
Signature du consom'acteur :		Signature du producteur :